

fiés. S'ils ne le sont pas, les caisses de crédit risquent de ne pouvoir prendre de l'expansion et d'accorder la protection qu'elles donnent de plus en plus à des milliers de Canadiens qui ont besoin de cet organisme.

Permettez-moi de verser au compte rendu les commentaires que m'ont faits aujourd'hui les représentants de caisses de crédit dans l'espoir qu'il ne soit pas trop tard, et que le ministre des Finances prouve qu'il écoute non seulement les instances des sociétés minières, gazières et pétrolières mais aussi celles des citoyens moyens. Peut-être d'ici quelques jours le ministre ajoutera-t-il un ou deux amendements aux 95 déjà déposés pour remédier aux difficultés que crée pour les caisses de crédit la mesure à l'étude.

Les directeurs des caisses de crédit m'ont dit que l'article du bill ayant trait à la création d'un fonds de réserve à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1972 laisse beaucoup à désirer sous sa forme actuelle. Le gouvernement propose de permettre aux caisses des réserves semblables à celles des banques. Les caisses se demandent ce qui adviendra des réserves statutaires exigées d'elles par les provinces, et si elles seront imposables rétroactivement. Elles demandent de pouvoir payer leurs impôts en partant de zéro en janvier 1972; autrement dit, qu'on ne tienne pas compte des réserves accumulées pour répondre aux exigences provinciales, et qu'elles puissent accumuler de nouvelles réserves, comme dans le cas des autres sociétés. Je tiens à préciser que les caisses de crédit ne demandent pas de faveur: elles veulent tout simplement être traitées comme les autres sociétés.

Les caisses de crédit s'inquiètent aussi d'un autre aspect important du bill fiscal: la restriction imposée aux petites entreprises. Les caisses ne pourront profiter de cette restriction conçue pour les petites entreprises. D'après les propositions faites par le ministre, ces dernières seront autorisées à mettre de côté comme réserves \$50,000 par an, sur lesquelles elles verseront un impôt de 25 p. 100 au lieu de 50 p. 100 comme d'habitude. Les caisses de crédit ne pourront jouir, semble-t-il, de ce faible taux d'impôt, parce que les provinces ont certaines exigences à l'égard des fonds de réserves, de sorte que ces réserves ne pourront être distribuées à leurs membres, de ce fait, elles ne pourront distribuer de ristournes à leurs membres et ne pourront réduire leur revenu imposable.

Les caisses de crédit demandent une chose fort facile à comprendre et tout à fait juste, je pense, c'est-à-dire, les mêmes abattements fiscaux dont jouissent les petites entreprises. Même si les caisses sont de vastes organisations qui comptent des milliers de membres, j'imagine que dans la quasi-totalité des cas, ces membres sont financièrement plus pauvres que les exploitants de petites entreprises qui jouissent d'un taux d'impôt plus faible. Je le répète, les caisses de crédit demandent en matière d'impôt le même traitement que la présente mesure législative accordée aux petites entreprises. J'ajoute qu'il n'est pas trop tard pour le ministre d'apporter un autre amendement au bill en vue de traiter les caisses de crédit sur le même pied que les petites entreprises. Je ne sais pas qu'aucune proposition ait été critiquée aussi unanime-

ment par les caisses de crédit et les coopératives que la proposition originale du ministre. J'espère que le ministre apportera des solutions très généreuses aux problèmes bien légitimes à mon avis des coopératives de crédit et des coopératives en regard de cette mesure.

• (3.50 p.m.)

Il me reste à parler d'une autre question avant de terminer. J'ai l'impression que, tout en semblant s'efforcer de pourvoir bien plus justement aux besoins des citoyens ordinaires en élevant les exemptions de \$1,000 à \$1,500 pour le célibataire et de \$2,000 à \$2,850 pour les couples mariés, le ministre est loin de s'inspirer de la situation qui existait lorsque l'exemption de \$1,000 pour le célibataire et de \$2,000 pour la personne mariée a été introduite dans la loi il y a plus de 20 ans. Faut-il rappeler au ministre l'énorme augmentation du coût de la vie depuis 22 ans, alors qu'avait été fixé le minimum de l'abattement? Faut-il rappeler au ministre que, d'après sa proposition, des dizaines, et probablement des centaines de milliers de Canadiens verseront des impôts, même si les calculs du Conseil économique du Canada indiquent qu'ils vivent en réalité dans la pauvreté?

Le principe me paraît mal venu et il me semble cruel qu'un gouvernement propose, en 1971, que les gens qui vivent dans la misère soient tenus de payer un impôt sur le revenu. Je recommande instamment au ministre d'adopter les propositions émises par des organisations telles que celles qui représentent les retraités, d'après lesquelles l'exemption minimum de base intervenant dans le calcul de l'impôt sur le revenu devrait être fixée à \$2,000 par an pour un célibataire et \$4,000 pour une personne mariée. Je sais que le ministre a tenu à faire remarquer à plusieurs reprises que des centaines de milliers de personnes n'auront plus à payer d'impôt sur le revenu lorsque le nouveau programme et les nouvelles exemptions qu'il propose seront mises en vigueur. Mais il s'est bien gardé d'expliquer au public que les personnes qui seront dorénavant exemptées ne payent que très peu d'impôt sur le revenu, quelques dollars par an. Il est évidemment très bon qu'elles ne payent pas d'impôt sur le revenu, mais elles auraient dû être exemptées depuis des années. Le ministre n'a, en fait, agi que trop peu et trop tard.

Le ministre poursuit le même genre de relations publiques et continue à nous jeter de la poudre aux yeux, comme il l'a fait jeudi dernier, lorsqu'il a annoncé des mesures globales afin de relancer une économie qu'il prétend être des plus florissantes; il a dit que pour diminuer le chômage, il y aurait réduction générale de 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu, mais celle-ci ne représente que quelques cents par semaine pour un contribuable dont le revenu imposable est de \$4,000 ou \$5,000 par année. Par contre, pour celui dont les revenus sont de \$20,000 ou de \$30,000 par année, cette réduction de 3 p. 100 représente une somme assez considérable. Ce que le ministre a annoncé jeudi dernier, c'est donc le genre de mesures prises presque chaque fois que je l'ai entendu proposer un changement: il a accordé plus d'argent à ceux qui ont déjà des ressources suffisantes qu'à ceux qui sont peu nantis.